

JE TRIE TOUS LES EMBALLAGES & LES PAPIERS

PAPIERS & CARTONS



Tous les cartons : aplatis, même salis sauf papiers mouchoirs, essuie-tout...

EMBALLAGES EN MÉTAL



Faut-il laver les emballages ? Non, c'est inutile car ils seront lavés en usine de recyclage ! Il suffit simplement de bien les vider pour qu'ils ne souillent pas les papiers et les cartons.

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Laissez les bouchons vissés.

En vrac, séparés et vidés



DÉCHETTERIES

Déchetterie du SITRU

1 rue de l'Union - 78420 Carrières-sur-Seine
01 39 15 88 74 - www.sitru.fr

NOUVEAU !

Déchetterie intercommunale

Accessible à tous les habitants de l'Agglo
4 route de Mantes - 78240 Chambourcy
www.casgbs.fr

11 quais de tri, des locaux réservés aux déchets spéciaux, appareils électriques et un local dédié au réemploi pour donner une seconde vie aux objets déposés.

APPAREILS ÉLECTRIQUES (DEEE)

Dépôt en magasin ou déchetterie



Électroménager : réfrigérateurs, congélateurs, petits appareils électriques, écrans, téléphones, ampoules à économie d'énergie, tubes fluorescents...

Ces objets contiennent des éléments toxiques. Ils doivent être traités dans une filière spécialisée.

⚠ Non collectés lors des encombrants

DÉCHETS TOXIQUES

En déchetterie ou en point de collecte



Batteries, cartouches d'imprimantes, huiles végétales et de vidange, peintures, pesticides, piles, radiographies, solvants, produits d'entretien dangereux (aérosols type décapant four, déboucheurs canalisations, alcool à brûler, white spirit, répulsifs...), bouteilles de gaz, extincteurs...

VERRE



Bouteilles, bocaux et pots.

Pensez à retirer :

Couvercles
» Bac jaune

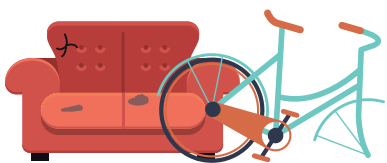
Bouchons en liège

» Points d'apport
www.planeteliege.com
» Ordures ménagères



ENCOMBRANTS

Collecte en porte-à-porte



Gros objets (métal, plastique, bois...), mobilier, matelas, moquette...

La limite de dépôt est de 2 mètres et 50 kg par objet pour un volume total de 3 m³.

⚠ Ne sont pas collectés : vitres, miroirs, gravats, déchets toxiques et appareils électriques, textiles

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Collecte en porte-à-porte

Tailles, feuilles, pelouse, branchages...

Maximum par dépôt

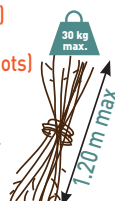
1 bac + 4 sacs (ou fagots)

ou

pas de bac » 7 sacs (ou fagots)



Laisser ouvert



» ordures ménagères

⚠ Ne pas jeter avec les végétaux



déchetterie

TEXTILES

Borne à textile ou déchetterie

Propres et secs (même abîmés).
À mettre dans un sac fermé.



Vêtements, linge de maison, chaussures par paire et attachées, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures)...

» Points d'apport
www.refashion.fr

⚠ Non collectés lors des encombrants

Les déchetteries sont ouvertes 7 jours / 7 :
Période estivale (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Du lundi au vendredi : de 10h à 19h
Samedi et dimanche : de 9h à 19h

Période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

Du lundi au vendredi : de 10h à 17h
Samedi et dimanche : de 9h à 17h

Jours fériés :

Les horaires du week-end s'appliquent

Fermetures :

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

L'accès aux déchetteries est gratuit et réservé aux particuliers ayant leur badge d'accès.

Pour créer votre badge d'accès :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire :

> **Sitru** sur www.sitru.fr ou dans les bureaux (mardi et vendredi de 9h à 12h)

> **Intercommunale** sur www.casgbs.fr

Les déchets acceptés :

Mobilier, métaux, déchets végétaux, pneus déjantés, vêtements usagés, appareils électriques (DEEE), ampoules à économie d'énergie, matériaux de construction, plâtres, gravats, palettes, miroirs, vitres, carrelage, équipements sanitaires (lavabo, wc...), déchets toxiques (peintures, solvants...), huiles, batteries, cartouches d'encre, piles, radiographies...